

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 24 septembre 2020
17 h**

**Séance tenue le jeudi 24 septembre 2020
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Valérie Assouline, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, souhaite à toutes et à tous la bienvenue à cette séance du conseil d'agglomération et demande d'observer un moment de recueillement. Elle déclare la séance ouverte et indique que la séance d'aujourd'hui sera virtuelle, comme c'est le cas depuis le mois de mars dernier.

La présidente d'assemblée s'adresse aux membres du conseil relativement à la Campagne Centraide-Croix-Rouge 2020. Pour débiter, la présidente indique que la campagne Centraide des employé.e.s, des élu.e.s et des retraité.e.s de la Ville de Montréal se déroulera du 28 septembre au 31 octobre 2020 et que depuis 52 ans, la Ville de Montréal participe activement à la levée de fonds annuelle de Centraide qui est une tradition bien établie. L'an dernier, 1 061 000 \$ a été remis à Centraide du Grand Montréal.

La présidente poursuit son intervention et indique que selon Centraide, avant la crise sanitaire, c'est une personne sur sept dans le Grand Montréal qui recevait le soutien d'un organisme soutenu par Centraide. La pandémie a davantage fragilisé les plus vulnérables et a entraîné une hausse considérable des besoins essentiels auprès des plus démunis, mais aussi auprès de personnes qui se sont soudainement trouvées dans une situation de précarité financière. À l'aube de cette deuxième vague, les répercussions humaines continueront à se faire sentir dans les mois et les années à venir. Les organismes ont plus que jamais besoin de soutien.

Mme Barbe, joint sa voix à celle de Mme Suzie Miron, présidente du conseil de ville, pour s'impliquer plus particulièrement dans la campagne corporative de la Ville de Montréal afin de rehausser le don à la source pour les élu.e.s montréalais. Pour terminer, la présidente d'assemblée rappelle que cette année, le don récurrent est de mise afin de stabiliser le financement et réduire le nombre d'événements en raison de la situation sanitaire.

La présidente d'assemblée remercie les membres pour leur attention et souhaite un bon conseil à toutes et à tous.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public »

La présidente d'assemblée fait la lecture des sept questions transmises par le public via un formulaire Web.

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites au procès-verbal comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Fear has always been our best weapon against an enemy. Warnings that frighten us are continuously issued about everything that is happening in our lives but not for the consequences of the 500 ppm of CO2 in the atmosphere predicted by 2050 if we don't take more drastic measures NOW to prevent the coming climate catastrophe that climate scientists say will lead to the extinction of humanity. Why are we not being warned in time to prevent 500 ppm of CO2 like we are for COVID? Is this normal? Is this ethical? Is this humane?
Mme Céline Forget	M. Éric Alan Caldwell	Au dernier conseil d'Agglo, vous avez mentionné que le nouveau parc P-3 à Outremont était initialement prévu en 2021, mais que sa réalisation a été décalée, en attente de certains intrants nécessaires à la conception du nouvel espace public. Ma question: quels sont ces intrants manquant? Sous question: l'espace prévu à l'origine pour le parc P-3 sera t-il réduit, partiellement cédé ou partiellement réservé à un autre usage que celui d'un parc?
Mme Kathleen Préfontaine	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Que faites - vous pour la sécurité des résidents du Vieux-Port. Depuis le début de l'été c'est des gens qui se poignent, qui se tirent dessus, des vols de propriétés, des vols de voitures, des voitures qui roulent à toute allure, une fusillade et un viol sur De la Commune. On nous dit qu'il y aura présence policière depuis 2 fins de semaine mais je ne les vois pas. Il faut absolument que vous mettiez des policiers à la sortie des bars et arrêter que les clubs se remplissent du crime organisé. Même le Moretti se plaint à recevoir des criminels qui utilisent des serveuses comme boucliers humains. Et la fusillade en fin de semaine aux Terrasses Bonsecours??? Les bars ne doivent pas être VIDES à 1 am avec le nouveau règlement? Mais ce sont les citoyens qui vous appellent à 2am pour vous avertir du bruit et ce sont des policiers à VÉLO qui interviennent... QUE FAITES - VOUS À PART INSTALLER DES PISTES CYCLABLES? En tant que femme je ne me sens plus en sécurité, ça vous interpelle????
M. David Corbeil	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Considérant que l'électrification des transports est une priorité pour notre gouvernement; considérant que l'accès à la recharge est un besoin essentiel pour les propriétaires de véhicules électriques; et considérant que deux autres villes québécoises ont déjà adopté un règlement qui favorise l'accueil des véhicules électriques dans les multilogements : Est-ce que la ville se penche présentement sur un projet de loi qui exigerait l'ajout d'installation

		SUITE - destiné à la recharge des véhicules électriques dans les nouveaux immeubles multilogements?
M. Normand Lapointe	M. John Belvedere	Pourquoi la ville de pointe claire ne respecte pas son programme de développement durable 2017 et celle de l'agglomération de Montréal pour la protection des rives et du littoral de ile Montréal et les lois applicable des ministères spécialement de celui de L'Environnement . De rendre accessible aux citoyens les rives et la vision de nos cours d'eaux qui entoure notre île. De continuer à créer des parc riverains en de permettent dans la rive de 10 mètres une nouvelle construction en désaccord avec ces citoyens et citoyennes.
Mme Elsa Bachand	Mme Christine Marsolais (M. Éric Alan Caldwell)	Je voudrais savoir la raison pour laquelle le parcours de l'autobus,32 Lacordaire a été changer?Avant c'était sur la rue Turenne, où il y a un parc, une école,une église,ce qui ne dérange personne, maintenant c'est sur la rue de Jumonville et c'est très bruyant.J'ai un condo au niveau du sol,et c'est comme si l'autobus passait dans le salon de plus, il y a 2 poteaux sur notre terrain. Pourquoi?
Mr Jerry Greenburg	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	When using public transportation we are seeing some people not wearing a mask. Some wear it partially not covering their nose. We never see any security people around to enforce the mask problem! On the buss the driver does not say anything to the person which I understand the driver does not want to have confrontation. Some of these people get very aggressive if you ask them to wear the mask or put it on properly! We never see any security people around. At some of the metro stations there is nobody to take fairs if the person does not have a ticket and wants to pay the fair. People simply jump the turn styles because there is nobody in place to take a fair! It seems we hear how there are regulations and there is supposed to be proper service. Then when using the system there are no rules enforced and there is nobody in place to take fairs for the usage of the service. If the mask thing is not properly enforced in public places there will be no end to this horrible virus!

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 20. Elle remercie les trois personnes s'identifiant comme femmes et les quatre personnes s'identifiant comme hommes qui ont soumis des questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil »

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 21.

CG20 0427

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG20 0428

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 août 2020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 août 2020 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 septembre 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG20 0429

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 31 août 2020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 31 août 2020 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 septembre 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} au 31 août 2020.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 août 2020.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 31 août 2020.
-

CG20 0430

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats à la suite du rapport d'étude et des recommandations portant sur le « Bilan de la huitième année d'activité (2018) »

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats faisant suite aux remarques et aux recommandations contenues dans le rapport annuel 2018, et le conseil en prend acte.

04.04 1204320007

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CG20 0431

Dépôt du rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise portant sur la Politique montréalaise pour l'action communautaire

Le maire de la Ville de Montréal-Est, M. Robert Coutu, dépose le rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise portant sur la Politique montréalaise pour l'action communautaire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

06.01

CG20 0432

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Consultation prébudgétaire 2021 - Rapport et recommandations »

Le porte-parole de l'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Consultation prébudgétaire 2021 – Rapport et recommandations », comprenant les rapports minoritaires de l'opposition officielle et de l'Association des municipalités de banlieue, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

06.02

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt ».

Aucun document n'est déposé.

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0433

Autoriser une dépense additionnelle de 4 596 076,12 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de deux renouvellements annuels du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, pour une période de deux ans, soit du 28 novembre 2020 au 27 novembre 2022, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 424 422,09 \$ à 40 020 498,21 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1341;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 4 596 076,12 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de deux renouvellements annuels du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), soit du 28 novembre 2020 au 27 novembre 2022, dans le cadre du contrat accordé à ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 424 422,09 \$ à 40 020 498,21 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1206634002

CG20 0434

Accorder un contrat à Acces Information Management of Canada ULC pour le service d'entreposage de documents semi-actifs, pour une période de 24 mois et 41 jours, se terminant le 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 681 059,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-17840 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1342;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Acces Information Management of Canada ULC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 24 mois et 41 jours, le contrat pour le service d'entreposage des documents semi-actifs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 681 059,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17840 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1204145001

CG20 0435

Accorder des contrats à Service d'entretien Alphanet inc. pour la fourniture de services d'entretien ménager de divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 36 mois, à partir du 1^{er} novembre 2020, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 9 018 396,93 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18064 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1343;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une période de 36 mois, le contrat d'entretien sanitaire, de désinfection et de grand ménage pour divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, pour les sommes maximales indiquées au regard de chacun des lots, conformément aux documents d'appel d'offres public 20-18064;

FIRMES	LOTS	MONTANT (taxes incluses)
Service d'entretien Alphanet inc.	#2	733 226,83 \$
Service d'entretien Alphanet inc.	#3	563 657,88 \$
Service d'entretien Alphanet inc.	#4	667 234,62 \$
Service d'entretien Alphanet inc.	#5	1 155 188,03 \$
Service d'entretien Alphanet inc.	#6	660 993,41 \$
Service d'entretien Alphanet inc.	#7	989 712,95 \$
Service d'entretien Alphanet inc.	#8	965 310,38 \$
Service d'entretien Alphanet inc.	#9	844 624,29 \$
Service d'entretien Alphanet inc.	#10	1 083 186,26 \$
Service d'entretien Alphanet inc.	#12	895 195,35 \$

2 - d'autoriser une dépense de 460 066,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1207157003

CG20 0436

Accorder un contrat à Altel inc., d'une durée de 36 mois, plus deux options de prolongation pour la mise à jour du logiciel C-CURE de la version CC800 à la version CC9000, pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 138 704,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18264 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1344;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Altel inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une durée de 36 mois plus deux options de prolongation, le contrat pour la mise à jour du logiciel C-CURE de la version CC800 à la version CC9000, pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 138 704,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18264;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1200206002

CG20 0437

Autoriser une dépense additionnelle de 5 679 601,53 \$, taxes incluses, afin d'exercer les options de prolongation de deux périodes de prolongation de 12 mois chacune, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Bell Canada (CG15 0626) et pour l'ajout de services accessoires, majorant ainsi le montant total du contrat de 14 241 490,86 \$ à 19 921 092,39 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1345;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 5 679 601,53 \$, taxes incluses, afin d'exercer les options de prolongation de deux périodes de prolongation de 12 mois chacune, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Bell Canada (CG15 0626) pour l'ajout de services accessoires, majorant ainsi le montant total du contrat de 14 241 490,86 \$ à 19 921 092,39 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1208417001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0438

Accorder un contrat à Aménagements Natur'Eau-Lac inc. pour la fourniture et la plantation de végétaux en vue de la restauration écologique au parc-nature du Bois-de-Saraguay - Dépense totale de 641 305,27 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 20-18219 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1346;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Aménagements Natur'Eau-Lac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la plantation de végétaux en vue de la restauration écologique au parc-nature du Bois-de-Saraguay, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 534 421,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18219;
- 2- d'autoriser une dépense de 53 442,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 53 442,11 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1208179001

CG20 0439

Conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, avec Pneus SP inc. pour des services sur demande d'entretien et de réparation de mécanique automobile du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 256 354,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18237 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1347;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, par laquelle Pneus SP inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande la fourniture de services d'entretien et de réparation de mécanique automobile pour véhicules légers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 256 354,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 20-18237;

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1208872002

CG20 0440

Conclure une entente-cadre avec Les Constructions Serbec inc. pour la fourniture de pièces et de main-d'oeuvre pour l'entretien, la réparation et les menus travaux en menuiserie, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 1 458 199,96 \$, taxes, contingences et variations de quantités incluses - Appel d'offres public 20-18028 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1349;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Les Constructions Serbec inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les pièces et la main-d'oeuvre pour l'entretien, la réparation et les menus travaux en menuiserie, pour une somme maximale de 1 458 199,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18028;
- 2- d'autoriser une dépense de 260 392,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 156 235,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1208727001

CG20 0441

Conclure une entente-cadre avec Lacbus de l'automobile inc. d'une durée de 24 mois, avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, pour des services sur demande d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (Secteur Sud-Ouest), pour une somme maximale de 245 956,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18299 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1350;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, par laquelle Lacbus de l'automobile inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande des services d'entretien et de réparation de mécanique automobile pour véhicules légers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 245 956,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18299;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1208872003

CG20 0442

Autoriser une dépense additionnelle de 40 011,86 \$ et autoriser le transfert d'un montant de 22 994 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes au contrat, pour le déplacement de la conduite gazière sous le nouveau chemin pour l'usine Siemens, dans le cadre du contrat accordé à Energir (anciennement Gaz Métro) (CG15 0612), majorant ainsi le montant total du contrat de 280 628,40 \$ à 343 634,26 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1352;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 40 011,86 \$, taxes incluses, pour le déplacement de la conduite gazière sous le nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens, dans le cadre du contrat accordé à Energir (Gaz Métro) (CG15 0612), majorant ainsi le montant total du contrat de 280 628,40 \$ à 343 634,26 \$, taxes incluse;
- 2- d'autoriser le transfert d'un montant de 22 994 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes au contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1208852001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0443

Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 764 543,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15514 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1353;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Informatique Pro-Contact inc., un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 664 820,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15514;
- 2- d'autoriser une dépense de 99 723,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1206810007

CG20 0444

Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues numéros 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 760 629,14 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP20030-BF0000-C (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1354;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Reftech international inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues numéros 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 691 481,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP20030-BF0000-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 69 148,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1203438030

CG20 0445

Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour la mise à niveau de quatre stations de pompage de la cité de Dorval - Dépense totale de 7 012 271,11 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IP20013-149611-C (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1355;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Nordmec Construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de quatre stations de pompage de la cité de Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 374 791,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP20013-149611-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 637 479,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1203438031

CG20 0446

Accorder un contrat à L'Heureux, Mongeau, J.C Lauzon pour le remplacement du refroidisseur et divers travaux au bâtiment situé au 2580, boulevard Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 203 302,37 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15456-1 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1358;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à L'Heureux, Mongeau, J.C. Lauzon, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux pour le remplacement du refroidisseur et divers travaux au bâtiment situé au 2580, boulevard Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 842 766,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15456-1;
- 2- d'autoriser une dépense de 176 981,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 183 554,60 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1208865002

CG20 0447

Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15519 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1359;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Summa Métal Architectural et Structural inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 847 365,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15519;
- 2- d'autoriser une dépense de 127 104,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1206810010

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0448

Exercer l'option de renouvellement annuel pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations en analyse d'affaires, pour une durée de 12 mois, dans le cadre du contrat accordé à AFI Expertise (division Groupe Edgenda inc.) (CG18 0490), pour la période du 20 septembre 2020 au 19 septembre 2021, pour une somme maximale de 166 138,88 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1361;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement annuel de l'entente-cadre pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations en analyse d'affaires, dans le cadre du contrat accordé à AFI Expertise (division Groupe Edgenda inc.) (CG18 0490), pour la période du 20 septembre 2020 au 19 septembre 2021, pour une somme maximale de 166 138,88 \$, taxes incluses;

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du service, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1205942002

CG20 0449

Conclure deux ententes-cadres, avec Yves R. Hamel et Associés inc. et SNC-Lavalin Télécom inc., pour la prestation des services en ingénierie pour le câblage structuré et la radiocommunication, pour une période de trois ans, du 24 septembre 2020 au 24 septembre 2023, avec une possibilité de prolongation annuelle, pour un maximum de deux années consécutives - Dépense totale de 1 472 264,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18135 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1362;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure deux ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, d'une durée de trois ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la prestation des services en ingénierie (prestation de services professionnels), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18135;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Yves R. Hamel et Associés inc.	Prestation de services en ingénierie (lot 1: Câblage structuré)	974 150,98 \$
SNC-Lavalin Télécom inc.	Prestation de services en ingénierie (lot 2: Radiocommunication)	498 113,09 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1208693001

CG20 0450

Approuver un projet d'entente de collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (Direction régionale de santé publique de Montréal) pour la réalisation d'une Évaluation d'impact sur la santé (EIS) du Réseau express vélo (REV)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1365;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver l'entente de collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (Direction régionale de santé publique de Montréal) pour la réalisation d'une Évaluation d'impact sur la santé (EIS) du Réseau express vélo (REV).

Adopté à l'unanimité.

20.18 1204368010

CG20 0451

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la coopérative d'habitation de Sainte-Cécile, Montréal, pour la propriété sise au 7342 - 7360, avenue de Gaspé, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 14 ans, soit du 21 décembre 2036 jusqu'au 21 décembre 2050, dont la rente annuelle sera de 4 800 \$ - La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 1 570 000 \$ pour la période de la prolongation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1367;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la coopérative d'habitation de Sainte-Cécile, Montréal, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 14 ans, soit du 21 décembre 2036 jusqu'au 21 décembre 2050, pour la propriété sise au 7342 - 7360, avenue de Gaspé, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué des lots 3 453 477, 3 453 478, 3 453 479 et 3 453 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 762,4 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer le revenu de la rente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1206037003

CG20 0452

Approuver un projet de deuxième convention d'amendement de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Groupe Jean Coutu (PJC) inc., pour une période additionnelle de deux ans à compter du 1^{er} septembre 2020, un espace à bureaux situé au 2505, boulevard Rosemont, d'une superficie de 2 243,2 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour le programme d'aide aux employés du Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 135 010,82 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1368;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la deuxième convention d'amendement de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Groupe Jean Coutu (PJC), pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1^{er} septembre 2020, un espace à bureaux d'une superficie de 2 243,2 pieds carrés situé au 2505, boulevard Rosemont, à des fins de bureaux pour le programme d'aide aux employés pour le Service de sécurité incendie de Montréal, moyennant un loyer total de 135 010,82 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1205372005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0453

Approuver un projet d'entente et autoriser la réception d'une subvention provenant du ministère de la Sécurité publique (MSP) pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la mise en oeuvre du partage des revenus provenant des cotisations fiscales liées aux activités criminelles - Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1370;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention provenant du Ministère de la sécurité publique (MSP) pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la mise en oeuvre du partage des revenus provenant des cotisations fiscales liées aux activités criminelles;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre le MSP et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
- 3- d'autoriser le directeur du SPVM à signer le protocole d'entente;

- 4- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le SPVM à affecter ce montant pour lutter contre l'évasion fiscale et la criminalité, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1205326002

CG20 0454

Accorder un soutien financier de 135 560 \$, taxes incluses, au Centre de valorisation du bois urbain pour la transformation et la valorisation d'environ 16 000 billots de frênes provenant de l'abattage des frênes dépérissants dans le réseau des grands parcs en 200 000 PMP de planches prêtes à être utilisées dans des projets d'ébénisterie et en 434 000 PMP pour la pâte à papier / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2020 par sa résolution CE20 1332;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 135 560 \$ au Centre de valorisation du bois urbain afin de les aider dans la transformation des billots de frênes provenant de l'abattage des frênes dépérissants dans le réseau des grands parcs, en planches prêtes à être utilisées dans des projets d'ébénisterie et pour la pâte à papier;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice générale adjointe, Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité, à signer ledit projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1208895002

CG20 0455

Abroger la résolution CE20 0393 et accorder un soutien financier non récurrent de 55 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail en soutien à sa mission dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 et de l'événement « TAG », pour l'année 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1374;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CE20 0393;

- 2- d'accorder un soutien financier non récurrent de 55 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail en soutien à sa mission dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 et de l'événement « TAG », pour l'année 2020;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1207796012

CG20 0456

Approuver un projet de convention de sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, d'une superficie de 24 731 pieds carrés, pour un terme d'un an, soit du 8 novembre 2020 au 7 novembre 2021, en plus d'une option de prolongation additionnelle d'une année, pour la période du 8 novembre 2021 au 7 novembre 2022 - Dépense totale 242 830,35 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1412;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue de Boscoville, pour une période d'un an, à compter du 8 novembre 2020 jusqu'au 7 novembre 2021, incluant une option de prolongation d'une année à compter du 8 novembre 2021, des espaces situés au 10950 boulevard Perras, pavillon 9, à Montréal, d'une superficie de 24 731 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une dépense totale de 242 830,35 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de sous-bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1208042003

CG20 0457

Approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de 9049-6365 Québec inc., un espace à bureaux d'une superficie de 3 700 pieds carrés, situé au 2260, avenue Bennett, pour la Section sécurité routière du Service de la planification opérationnelle du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 6 ans et 1 mois, à compter du 9 novembre 2020 jusqu'au 8 décembre 2026, pour une dépense totale de 1 274 144,33 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1413;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de 9049-6365 Québec inc., un espace à bureaux d'une superficie de 3 700 pieds carrés, situé au 2260, avenue Bennett, pour la Section sécurité routière du Service de la planification opérationnelle du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de six ans et un mois, à compter du 9 novembre 2020 jusqu'au 8 décembre 2026, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;
- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2020 au locateur 9049-6365 Québec inc., représentant un montant de 350 673,75 \$, auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 220 752 \$, pour une dépense maximale de 571 425,75 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1204565006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0458

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une période maximale de 36 mois, pour le lot #1 et de 12 mois pour le lot #2, débutant le 7 octobre 2020 avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 6 321 852,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18027 (4 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1398;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, ci-après désigné pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une période de 36 mois, pour le lot 1, incluant la cour municipale et ses quatre points de service, et de 12 mois pour le lot 2, incluant les usines de filtration d'eau potable d'Atwater et de Charles-J.-DesBaillets, débutant le 7 octobre 2020 avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18027;

FIRME	LOT	MONTANT (taxes incluses)
Groupe de sécurité Garda SENC.	1	5 688 828,71 \$
Groupe de sécurité Garda SENC.	2	633 023,56 \$

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1208694002

CG20 0459

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 106 950 tonnes de résidus alimentaires, pour une période de 18 à 24 mois, pour une somme maximale de 12 881 893 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18244 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1399;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Recyclage Notre-Dame inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des six lots, pour une période maximale de 24 mois, le contrat pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 106 950 tonnes de résidus alimentaires, pour la somme maximale 12 881 893 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18244;

<u>Firme</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Recyclage Notre-Dame inc.	1, 2, 3, 4, 5 et 6	12 881 893 \$

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1208260003

CG20 0460

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Teltech Télécommunication inc. pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour le déploiement de réseaux d'accès multiservices, pour une période de trois ans, du 28 septembre 2020 au 28 septembre 2023, avec deux options de renouvellement d'un an chacune - Dépense totale de 2 404 613,30 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 461755 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1408;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Teltech Télécommunication inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de trois ans avec deux options de renouvellement d'un an chacun, le contrat pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour le déploiement de réseaux d'accès multiservices, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 003 844,42 \$ \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 461755;
- 3 - d'autoriser une dépense de 200 384,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 200 384,44 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1208693002

CG20 0461

Accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 140 000 \$ à Culture Montréal pour la mise en oeuvre d'une aide destinée aux entreprises créatives et culturelles visant l'adaptation de leur modèle d'affaires / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1419;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 140 000 \$ à Culture Montréal pour la mise en oeuvre d'une aide destinée aux entreprises créatives et culturelles visant l'adaptation de leur modèle d'affaires;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1207019005

CG20 0462

Accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ à l'École des Entrepreneurs du Québec pour le déploiement du projet PME résilientes en relance / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1417;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation du projet « PME résilientes en relance »;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1207016001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.34 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0463

Accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 140 000 \$ à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec pour la mise en oeuvre d'une aide destinée aux entreprises touristiques visant l'adaptation de leur modèle d'affaires / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1420;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 140 000 \$ à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec pour la mise en oeuvre d'une aide destinée aux entreprises touristiques visant l'adaptation de leur modèle d'affaires;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1207019002

CG20 0464

Accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 210 000 \$ au Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal pour la mise en oeuvre d'une aide destinée aux entreprises d'économie sociale visant l'adaptation de leur modèle d'affaires / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1418;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 210 000 \$ au Conseil d'économie sociale de l'Île de Montréal pour la mise en oeuvre d'une aide destinée aux entreprises d'économie sociale visant l'adaptation de leur modèle d'affaires;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1207019003

CG20 0465

Approuver un projet de convention de modification numéro 1 de l'entente de recherche entre la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal (CG16 0012), permettant de prolonger la durée de l'entente initiale d'une période de un an, soit du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1421;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de modification numéro 1 de l'entente entre la Corporation de l'École Polytechnique et la Ville de Montréal (CG16 0012), permettant une prolongation de l'entente initiale d'une période d'un an, soit du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021, afin de compléter les travaux de recherche en eau potable effectués par l'École Polytechnique de Montréal, dans le cadre de la Chaire Industrielle Conseil de Recherches en Sciences Naturelles et Génie du Canada en eau potable.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1207100004

CG20 0466

Approuver un projet de promesse bilatérale de vente et d'achat par lequel la Ville s'engage à acquérir de Le Club de golf Royal Montréal ltée, un terrain vacant d'une superficie approximative de 117 587 mètres carrés, situé dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, constitué d'une partie du lot 4 589 873 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 800 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1423;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville s'engage à acquérir de Le Club de golf Royal Montréal ltée, un terrain vacant d'une superficie approximative de 117 587 mètres carrés, constitué d'une partie du lot 4 589 873 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, pour un montant de 1 800 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse de vente bilatérale;
- 2 - d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse, pourvu que cet acte de vente, soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse;
- 3 - d'imputer cette transaction conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1204435009

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0467

Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1425;

Attendu le Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional (RCG 18-034);

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1. d'assujettir au droit de préemption, aux fins de parc régional, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et se retrouvant à l'intérieur du Grand parc de l'Ouest :

1 559 496	1 559 500	1 559 501	1 559 523	3 756 628
3 756 629	3 756 630	3 756 631	3 756 632	3 756 633
3 756 655	3 756 656	3 756 657	3 756 658	3 756 659
3 756 660	3 756 682	4 213 359	4 213 360	4 213 361
4 310 116	4 310 117	1 977 233	1 977 251	1 977 275
1 977 312	1 990 949	4 304 307	4 430 310	4 296 061
4 297 254	4 297 704	4 298 447	4 299 343	4 299 344
4 589 204	4 589 412	4 589 459	4 589 493	4 589 770
4 589 873	4 590 210	4 590 308	4 590 309	4 590 336
4 590 356	4 590 357	4 590 539	4 590 543	4 590 544
4 590 548	4 590 556	4 590 608	4 590 609	4 590 619
4 590 620	4 590 778	4 590 779	4 590 781	4 590 827
5 299 024	4 297 259	4 297 280	4 298 492	4 298 493
4 298 496	4 299 509	4 299 554	4 299 555	5 790 276
6 041 254	1 416 993	1 976 943	1 976 958	1 976 971
1 977 214	1 978 995	1 990 967		

2. de radier l'avis d'assujettissement au droit de préemption du lot 3 063 787 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.
3. de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Quant au lot 4 590 308 du cadastre du Québec, la présente résolution prend effet à compter de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCG 20-XXX) (*dossier 1208168003*).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1208168002

CG20 0468

Autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'expropriation des immeubles requis dans le cadre du projet du centre d'attachement Nord-Ouest - CANO

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1426;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, des immeubles requis dans le cadre du projet du centre d'attachement Nord-Ouest (ci-après « CANO »), lesquels sont identifiés à l'« Annexe A » jointe à la résolution CA-2020-118 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1207945002

CG20 0469

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1200025004

CG20 0470

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1208168003

CG20 0471

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCG 19-026)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCG 19-026) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1208168001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0472

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 37 058 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 37 058 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 août 2020 par sa résolution CG20 0408;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 37 058 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 août 2020 par sa résolution CG20 0408;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020, par sa résolution CE20 1225;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 37 058 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

42.01 1206019001

Règlement RCG 20-029

CG20 0473

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer la contribution financière de l'agglomération de Montréal pour les travaux de restauration de la maison Michel-Robillard, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer la contribution financière de l'agglomération de Montréal pour les travaux de restauration de la maison Michel-Robillard, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 août 2020 par sa résolution CG20 0409;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer la contribution financière de l'agglomération de Montréal pour les travaux de restauration de la maison Michel-Robillard, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 août 2020 par sa résolution CG20 0409;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020, par sa résolution CE20 1224;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer la contribution financière de l'agglomération de Montréal pour les travaux de restauration de la maison Michel-Robillard, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1200668001

Règlement RCG 20-030

CG20 0474

Adoption - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 294 166 du cadastre du Québec

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 294 166 du cadastre du Québec à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 août 2020 par sa résolution CG20 0410;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 294 166 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 août 2020 par sa résolution CG20 0410;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020, par sa résolution CE20 1220;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 294 166 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1207562001

Règlement RCG 20-031

CG20 0475

Adoption - « Règlement autorisant un emprunt de 86 847 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique », relevant de la compétence de l'agglomération, afin de financer les projets inscrits en 2021 et 2022 dans le cadre de la programmation du PTI 2020-2022 du Service des technologies de l'information

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 86 847 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 août 2020 par sa résolution CG20 0411;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 86 847 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 août 2020 par sa résolution CG20 0411;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020, par sa résolution CE20 1223;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 86 847 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1208285001

Règlement RCG 20-032

CG20 0476

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) » / Augmenter le budget pour 2020 de 1 700 000 \$

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 août 2020 par sa résolution CG20 0412;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 août 2020 par sa résolution CG20 0412;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020, par sa résolution CE20 1222;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1207896002

Règlement RCG 19-017-3

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0477

Adoption - « Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes » dans le cadre du plan de relance en développement économique - COVID-19 / Réserver une somme de 500 000 \$ pour sa mise en oeuvre

Vu l'avis de motion donné du Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 août 2020 par sa résolution CG20 0413;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 août 2020 par sa résolution CG20 0413;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020, par sa résolution CE20 1221;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes »;
- 2- de réserver une somme de 500 000 \$ pour sa mise en oeuvre.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1207952002

Règlement RCG 20-033

CG20 0478**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 août 2020 par sa résolution CG20 0414;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 août 2020 par sa résolution CG20 0414;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020, par sa résolution CE20 1301;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1201179013

Règlement RCG 20-005-1

CG20 0479**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014), afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 22 octobre 2020**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 septembre 2020 par sa résolution CG20 0426;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 septembre 2020 par sa résolution CG20 0426;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2020, par sa résolution CE20 1392;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile (20-014)* ».

Adopté à l'unanimité.

42.08 1201024001

Règlement RCG 20-014-4

CG20 0480

Nomination de madame Sophie Mauzerolle, conseillère de la Ville, au sein du comité d'audit élargi de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1432;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer madame Sophie Mauzerolle, conseillère de ville du district de Sainte-Marie, dans l'arrondissement de Ville-Marie, au sein du Comité d'audit élargi de la Ville de Montréal en remplacement de monsieur Pierre Lessard-Blais, maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

51.01 1205330007

CG20 0481

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer Mme Marie Plourde, à titre de membre à la Commission sur les finances et l'administration, en remplacement de M. Peter McQueen.

Adopté à l'unanimité.

51.02

À 17 h 50, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
PRÉSIDENTE

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE